



**ALPES-DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°04-2021-006

PUBLIÉ LE 18 JUIN 2021

# Sommaire

## **Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence**

04-2021-06-16-00003 - AP 2021-167-006 du 16 juin 2021 donnant délégation de signature à Mme Anne-Marie DURAND, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence en tant que responsable d'unités opérationnelles pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes du budget de l'État (4 pages)

Page 3

# Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2021-06-16-00003

AP 2021-167-006 du 16 juin 2021 donnant  
délégation de signature à Mme Anne-Marie  
DURAND, directrice départementale de  
l'emploi, du travail, des solidarités et de la  
protection des populations des  
Alpes-de-Haute-Provence en tant que  
responsable d'unités opérationnelles pour  
l'ordonnancement secondaire des recettes et  
des dépenses imputées sur les programmes du  
budget de l'État

Digne-les-Bains, le  
**16 JUIN 2021**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2021-167-006**  
donnant délégation de signature à **Mme Anne-Marie  
DURAND**, directrice départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des populations des Alpes-  
de-Haute-Provence en tant que responsable d'unités  
opérationnelles pour l'ordonnancement secondaire des  
recettes et des dépenses imputées sur les programmes du  
budget de l'État

### LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, modifiée, relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999, modifié relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Violaine DEMARET, préfète des Alpes-de-Haute-Provence ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre en date du 21 août 2018 nommant M. Pascal NAPPEY, attaché d'administration hors classe de l'État, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 21 mars 2021 portant nomination de Mme Anne-Marie DURAND, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 26 mai 2021 portant nomination de Mme Magali Breton, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, en qualité de directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 ;

**VU** les arrêtés préfectoraux n° 2020-072-015 du 12 mars 2020 et n° 2020-177-001 du 25 juin 2020 fixant l'organisation et les attributions du secrétariat général commun départemental des Alpes-de-Haute-Provence ;

**VU** l'arrêté n°2021-089-004 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et des protections des populations ;

**VU** l'avis du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations en date du 11 mars 2021 ;

**VU** l'avis du comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 19 février 2021 ;

**VU** l'accord du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 24 mars 2021, après présentation du projet d'arrêté au comité de l'administration régionale ;

**VU** la nouvelle cartographie budgétaire 2020 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie DURAND, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État (engagement, liquidation et mandatement) relatives à l'activité de la direction et imputées sur les programmes suivants :

- <b>Programme 177</b> – Politiques en faveur de l'inclusion sociale : actions 11, 12, 14
- <b>Programme 303</b> – Immigration et asile, titre 6: action 2 – garantie de l'exercice du droit d'asile action 3 - intégration
- <b>Programme 104</b> – Intégration et accès à la nationalité française – titre 6 action 12 – autres actions d'intégration des étrangers en situation régulière
- <b>Programme 124</b> – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
- <b>Programme 134</b> - Développement des entreprises et de l'emploi
- <b>Programme 135</b> - Développement et amélioration de l'offre de logement
- <b>Programme 137</b> – Égalité entre les femmes et les hommes
- <b>Programme 157</b> – Handicap et dépendance
- <b>Programme 206</b> – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation
- <b>Programme 304</b> – Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire
- <b>Programme 723</b> – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

- **Programme 362 – Ecologie**  
**mesure 4 "Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés ou en fin de vie" volet B et C et mesure 12 "Alimentation locale et solidaire"**

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses **d'un montant inférieur à 100 000 € TTC.**

**ARTICLE 2 :**

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie DURAND, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence à l'effet de procéder à la validation des documents permettant l'engagement des dépenses et services faits dans le cadre du centre de coût DDCC004004.

**ARTICLE 3 :**

Sont toutefois exclus de la présente délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier local.

**ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie DURAND directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence, la délégation de signature qui est conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté sera exercée par M. Pascal NAPPEY, attaché d'administration hors classe de l'État, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence et par Mme Magali Breton, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence.

**ARTICLE 5 :**

Un compte-rendu d'utilisation des crédits sera adressé trimestriellement à la préfète. Celui-ci sera accompagné d'une note de suivi des indicateurs correspondant à chacune des actions et sous-actions, afin de faire le point sur la réalisation des objectifs assignés par le responsable de BOP.

**ARTICLE 6 :**

Mme Anne-Marie DURAND peut, sous sa responsabilité, subdéléguer tout ou partie de la signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 du présent arrêté à des fonctionnaires placés sous son autorité. Copie de cette décision sera adressée à la préfète. La signature des agents sera accréditée auprès du comptable assignataire.

#### **ARTICLE 7 :**

L'arrêté préfectoral n°2021-090-086 du 31 mars 2021 donnant délégation de signature à Mme Anne-Marie DURAND, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence en tant que responsable d'unités opérationnelles pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes du budget de l'État est abrogé.

#### **Article 8 :**

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours administratif gracieux devant la préfète des Alpes-de-Haute-Provence ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (22-24 rue de Breteuil – 13 281 Marseille cedex 06)

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### **ARTICLE 9 :**

Le secrétaire général de la Préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à la directrice départementale des finances publiques des Alpes-de-Haute-Provence.

  
Violaine DEMARET